

Le biocontrôle, le nouveau Graal de l'agro-industrie

Par Christophe NOISETTE

Publié le 14/10/2022



Tout est « *bio* » dans l'économie actuellement. Le biocontrôle s'inscrit dans cette bioéconomie... Mais ce mot, biocontrôle, est tout d'abord un énorme fourre-tout, pratique pour noyer le débat et éviter les sujets qui fâchent.

Les produits de biocontrôle sont définis à l'article L. 253-6 du code rural et de la pêche maritime comme « *des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures, dont les macro-organismes [...] ou les produits phytopharmaceutiques comprenant des micro-organismes, des médiateurs chimiques comme les phéromones et les kairomones et des substances naturelles d'origine végétale, animale ou*

minérale ». La Direction générale de l'Alimentation (DGAI) précise qu' « on entend par substance naturelle toute substance naturellement présente et qui a été identifiée en l'état dans la nature. Cette substance est soit extraite d'un matériau source naturel ; soit obtenue par synthèse chimique et strictement identique à une substance naturelle telle que décrite ci-dessus » [1]. Cette définition large permet d'inclure des solutions éprouvées, relativement anciennes - et non brevetées – (le trichogramme contre la pyrale) ou des nouveaux produits comme des sprays à ARN [2], des micro-organismes génétiquement modifiés ou non, des produits de synthèse, des nanoparticules, etc. L'idée est, en théorie, de ne plus fabriquer des pesticides qui tuent (-cide) des pathogènes mais de modifier le fonctionnement d'organismes vivant. Le terme « *biologique* » associé aux mécanismes de biocontrôle est utilisé au sens d'utilisation de mécanismes biologiques reproduits artificiellement en laboratoire et non de produits biologiques au sens du règlement bio européen.

L'écologie, argument commercial du biocontrôle industriel

Le biocontrôle comme alternative aux pesticides de synthèse est un discours peu crédible. L'Association française des fabricants de produits de biocontrôle (IBMA) [3] compte parmi ses adhérents BASF, Bayer, Corteva, Limagrain, Syngenta, etc. Et le nombre de brevets sur des « solutions » de biocontrôle a explosé ces dix dernières années. La récupération de l'agroécologie passe désormais par ce nouveau vocable. Ainsi BASF titre sur son site : « *Le biocontrôle, solution de protection agroécologique des cultures* » [4]. Il s'agit de vendre de nouveaux produits, estampillés « *écologos* ». Bayer, par exemple, évoque sa « *solution naturelle Rhapsody®* » destinée à la viticulture [5]. Ce produit, composé d'une souche particulière du *Bacillus subtilis*, est à utiliser, précise l'entreprise, en complément des fongicides de synthèses [6].

Le biocontrôle reste aussi dans le paradigme actuel de la division du travail. Ces solutions sont proposées pour les agriculteurs par des entreprises. Les solutions qui peuvent être réalisées à la ferme, comme les préparations naturelles peu préoccupantes (purin d'orties, etc.), sont marginalisées *via* des demandes d'autorisation complexes et inadaptées. Les solutions de biocontrôle reconnues par les pouvoirs publics sont produits par des start-ups ou des multinationales. Le biocontrôle ne permet donc pas, sous cette forme du moins, aux agriculteurs de se réapproprier leur outil, des façons de faire. Ils continuent d'être dépossédés de leur autonomie technique.

Derrière le biocontrôle, on retrouve encore et toujours cette idée que la faim dans le monde est liée à un problème de rendement. Or, la faim n'est pas une question de manque de nourriture (l'agriculture produit déjà bien plus de nourriture que ce qui est nécessaire pour nourrir la population mondiale) mais de gaspillage, de guerres, d'élevage hors-sol, d'agrocultures, etc. Mais la réduction des gaspillages ne rapporte rien aux marchés financiers et le retour à un élevage paysan en réduit les marges. Le biocontrôle, lui, est une manne économique non négligeable. La part de marché du biocontrôle en France est passée de 80 millions d'euros (M€) en 2015 à 170 M€ en 2018 [7].

L'État a d'ores et déjà simplifié les procédures administratives d'autorisation des nouveaux produits de biocontrôle. Cependant, comme la notion n'est pas clairement définie, il est probable que, insidieusement, ces allègements profitent à des technologies qui n'ont rien de durable.

Des investissements importants

Les investissements se multiplient : ImmunRise Biocontrol France a réussi à récolter cinq millions d'euros pour « *accélérer le développement de la première micro-algue antifongique capable de protéger les cultures agricoles et remplacer les pesticides chimiques* » ; et Micropep a levé 8,5 millions d'euros en 2021 puis 8,75 millions en 2022 pour « *pour développer des traitements biologiques des cultures avec des peptides végétaux qui agissent sur l'ARN des plantes* » [8].

[1] Ministère de l'Agriculture (DGAI), [note de service](#), novembre 2021

[2] Page Wikipedia « [PFesticide à ARN](#) »

[3] Cette structure rassemble 99 % de parts de marché du biocontrôle en France.

[4] BASF, « [Le biocontrôle, solution de protection agroécologique des cultures](#) » (consulté le 25 août 2022)

[5] Page produit [Rhapsody®](#) sur le site Internet de Bayer-agri.

[6] Bayer, « [Rhapsody®, une solution de biocontrôle performante en protection botrytis sur la vigne](#) », septembre 2018 (consulté le 25 août 2022)

[7] Jeanne, D., « [BMA vise 30 % du marché et deux solutions pour chaque usage d'ici 2030](#) », *Terre-net.fr*, 23 décembre 2019 (consulté le 25 août 2022)

[8] Laurent Marcaillou, « [Micropep lève 8,75 millions pour protéger les cultures avec des peptides végétaux](#) », *Les Echos*, 27 juin 2022

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/le-biocontrrole-le-nouveau-graal-de-lagro-industrie/